



Place de la mairie de Carhaix en 2025 - Photographie de l'auteur

Carhaix, son auditoire, sa mairie, ses halles au fil des archives

Jean Guichoux

Nombre d'habitants de Carhaix ignorent probablement que leur mairie a été édifée sur l'emplacement exact des halles anciennes et de la prison de la ville.

La partie sud du bâtiment, donnant sur la rue de La Tour d'Auvergne, a remplacé la prison et sa cour.

En 2024, au rez-de-chaussée, l'ancien bureau du maire, devenu aujourd'hui espace de confidentialité, occupe la place de l'appartement du géôlier. Sous ce bureau doivent toujours exister les vestiges de la terrible cellule, dite basse-fosse, où des milliers de prisonniers ont séjourné pendant les 150 ans de son existence. Creusée à 2,60 m de profondeur sous le niveau du sol pour une surface de 25 m² avec la géôle au-dessus, elle date de 1645.

Des rapports accablants de certaines autorités, d'associations caritatives et de visiteurs de prison demandent sa fermeture dès 1780. Elle consiste en un affreux souterrain où l'on ne peut comprendre que la justice la plus rigoureuse ait jamais osé ensevelir des créatures humaines. Nous ne concevons pas la nécessité d'enterrer un malheureux dans un cloaque infect dont le séjour est mortel pour peu qu'il soit prolongé... Là sont perpétuellement violées les lois de la nature, de la décence et de l'humanité. Elle sera comblée en 1795.

Sous l'Ancien Régime, Carhaix ne possède pas de mairie. L'auditoire ou maison de justice, situé au-dessus de la halle dite noire, à l'emplacement de l'hôtel de ville actuel, en fait fonction (la grande halle située sur la place, sera construite après 1645).

Un accord très ancien de mémoire d'homme, entre les juges et les élus leur permet d'y tenir leurs assemblées. Des locaux loués à des particuliers abritent les services nécessaires au fonctionnement de la justice et de la municipalité.

Le 22 décembre 1790, François-Xavier Baudot, le maire, signe une pétition adressée par les citoyens actifs du canton de Carhaix aux administrateurs du département à Quimper en vue d'obtenir une aide financière afin d'acheter ou bâtir un édifice où se tiendront les assemblées primaires de la ville ou du canton, les assemblées électorales, les séances de la municipalité, du conseil général, des officiers de police, et celles du tribunal de conciliation. Les archives de la commune y seront déposées. La ville de Carhaix n'a point de maison commune. Le conseil général s'assemble à l'auditoire du siège (tribunal). C'est le seul édifice public où la commune et ses différents corps peuvent se réunir. Il consiste en une vaste salle où se trouve la chapelle pour la messe des prisonniers et un petit réduit appelé chambre du conseil. Autrefois cette double destination était sans inconvénient. La municipalité s'assemblait huit à dix fois par an. Le siège (tribunal) ne tenait qu'une audience par semaine. Presque toutes les affaires se réglaient à la maison du maire et par lui seul. Maintenant le bureau municipal est continuellement en activité...



La façade de la mairie en 1860, suivant des croquis et dessins au crayon - AD 29 - La façade actuelle a été inaugurée en 1865 - Croquis de l'auteur



La mairie vers 1900-1910 - Carte postale - Collection Tirel-Hamon, Guingamp

Cette pétition reste sans effet, la crise financière que traverse le pays ne permettant pas au Département d'accorder les subventions demandées.

La fin des districts en 1795 et la fermeture du tribunal en 1800 permettent à la municipalité de prendre possession de l'intégralité de l'auditoire et d'en faire son hôtel de ville. La prison, mitoyenne de la halle noire par son mur nord, ferme en 1846. Ses locaux sont progressivement transformés en pièces à usage divers pour les services municipaux.

L'auditoire

L'auditoire ou maison de justice, situé au-dessus de la halle noire, se compose d'une vaste salle de 153 m² (20,50 m x 7,50 m) comprenant une petite chapelle à l'est, la salle de délibération à l'ouest. Une pièce avec un plafond bas au nord, dite chambre du conseil, abrite plusieurs armoires contenant les archives de la communauté de la ville, de la justice et celles de la maîtrise des eaux et forêts. Les murs lambrissés et les plafonds sont décorés d'hermines et de fleurs de lys, symboles de la royauté.

En 1549, l'auditoire et la halle au-dessous, accolés à la prison, sont jugés délabrés. Les registres des délibérations *des nobles, bourgeois et habitants de la communauté et ville de Carbaix* évoquent durant de nombreuses années la nécessité de les réparer. Ils seront finalement reconstruits en partie entre 1645 et 1650.

En 1645, le procureur syndic, représentant la communauté, *décide de vouloir promptement travailler aux réparations de ladite halle qui jouxte les prisons et dans lesquelles, par le haut de ladite halle, est l'auditoire qui est de même ruiné par la désolation des bois de ladite halle. Il ne reste que les piliers de bois de sorte que le bout de ladite halle qui est de 70 pieds de long (22,50 m) et 24 pieds (7,70 m) de large est à refaire de neuf.*

Il déclare aussi qu'il est raisonnable de faire les travaux afin d'empêcher les fermiers des halles de se plaindre de sa non-jouissance. Il fait comprendre aux habitants qu'ils devront participer au financement des travaux mais qu'ils seront gagnants, car déchargés de la somme qu'ils sont contraints de payer annuellement pour la location des bâtiments qui servent actuellement d'auditoire.

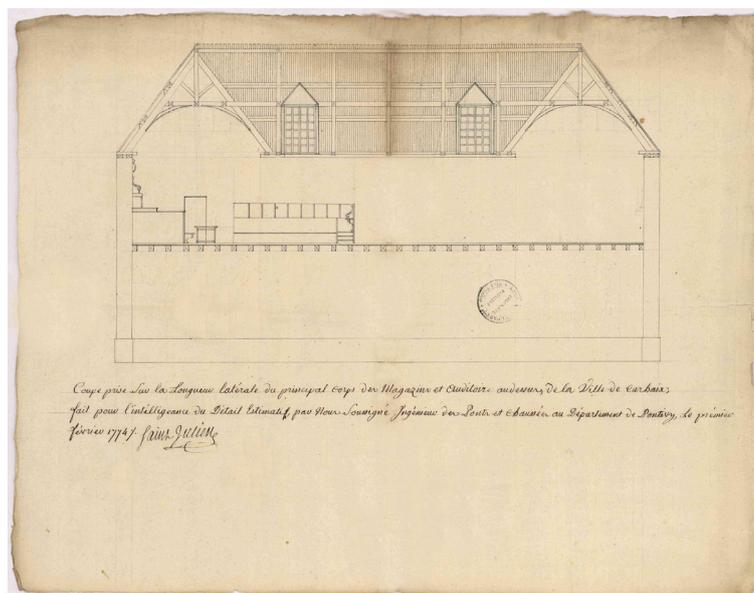
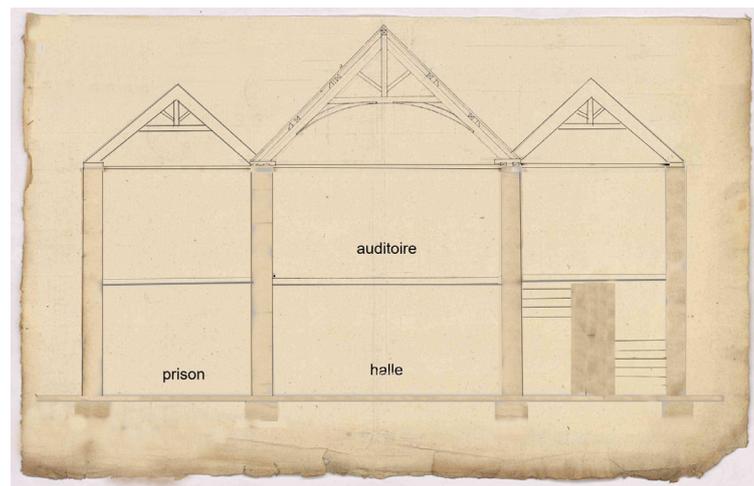
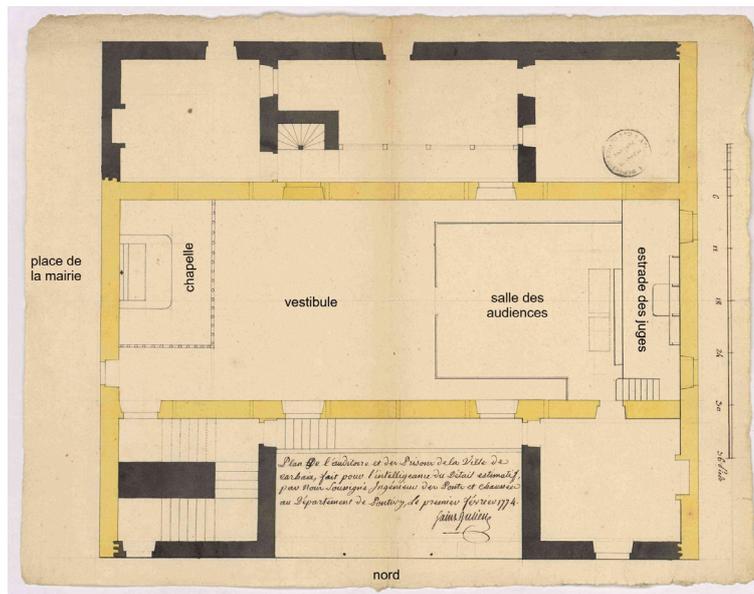
Le devis prévoit que la halle sera refaite complètement sur les mêmes fondations et aux mêmes longueur et largeur que l'ancienne. Les piliers de bois responsables de sa ruine seront remplacés par des piliers de pierre de taille en tuffeau du pays avec voûte pour supporter l'auditoire qui sera au-dessus *À savoir au pignon*

oriental trois piliers et deux voûtes et pareille chose au pignon occidental et en la longère septentrionale sera fait six piliers et cinq voûtes se terminant au ras du plafond et à la même hauteur qu'il est à présent. En la longère méridionale de ladite halle sera fait des murailles sans voûte dès le fonds pour servir à un côté de la prison. Au-dessus du plancher de l'auditoire seront murailles continues tout autour dudit auditoire sur lesdites voûtes à la hauteur de dix pieds sur lesquels sera posée la charpente et la couverture. La charpente de l'auditoire sera lambrissée et pour l'éclairer sera fait six fenêtres de deux pieds de haut et deux pieds de large, dont une au milieu de la longère méridionale, trois en la longère septentrionale, deux au pignon oriental, auquel auditoire on montera par un escalier à deux volées de seize pieds au carré en son enclos et commençant à l'angle septentrional et oriental. En l'autre angle vers l'occident sera fait un autre pignon de même hauteur et grandeur supporté par quatre voûtes et quatre piliers dont la supérieure servira de chambre du conseil. Contre le pignon occidental dudit auditoire, sera fait en bon bois de chêne d'assemblage de belles figures, les chaises des officiers avec des bancs au côté, au-dessus d'un théâtre de trois pieds de haut et de quatre pieds de large au bout duquel sera la chaise de monsieur le procureur du roi.

François Laurens, procureur syndic des nobles bourgeois et habitants de la ville obtient le marché global de la reconstruction de la prison, de la halle et de l'auditoire pour 9 000 livres.

En 1769, une enquête commanditée par la généralité de Bretagne révèle l'état d'abandon de l'auditoire. *L'auditoire est commun aux juges royaux, de la maîtrise des eaux et forêts établie à Carbaix et aux justices seigneuriales à savoir : celle de Kerlignonan à madame la comtesse de Coigny, de Rosqigéau à monsieur le comte de Blossac, de Quelen à monsieur le marquis de Carcado et de Toulgoët à monsieur Magon de Boisgarin. Il manque de réparations qui sont très urgentes. Toutes les poutres qui soutiennent un mauvais plancher sont pourries par les bouts qui sont dans les murs. Le pignon au couchant est ancien et sur le point de s'écrouler. On ne connaît pas l'état de la charpente qui est cachée par un vieux plafond. Enfin le boisage des ouvertures est pourri et les vitrages sont à refaire ou à raccommoder. Il est assez étendu mais mal situé car il gêne les rues voisines et le public.*

Sans autre local pour ses assemblées, la communauté de ville décide d'acquérir « la



**Plans de l'auditoire de 1774
avec coupe en largeur
et en longueur - AD 35**

maison de la chapelle » et ses dépendances, situées à l'angle de la rue des Augustins (Félix Faure) et de la rue Hollo, avec quatre autres petites maisons se joignant et appartenant au sieur Du Pellem. La maison principale, destinée à devenir l'hôtel de ville, nécessite une importante restauration. Les autres maisons serviront d'annexes et d'*un lieu décent pour la justice au lieu d'un auditoire antique prêt à s'écrouler.*

L'acte d'achat est signé le 21 mars 1777 pour 3 220 livres. Cependant, malgré des travaux de consolidation, le futur hôtel de ville s'écroule le 15 août 1780. Ne pouvant financer sa reconstruction, Théodore Le Gogal de Toulgoët, le maire, Claude Paullou et Mathieu Guezno, échevins de la communauté de ville de Carhaix, mettent en vente, sur ordre de l'intendant de Bretagne, les bâtiments achetés quatre ans plus tôt.

Le 28 juillet 1781, *Charles François Banéat, futur maire, demeurant à Carhaix, achète l'ensemble des bâtiments pour la somme de 3 100 livres...*

Le 28 juin 1785, un procès-verbal établi par le procureur général du roi en Bretagne, en présence du receveur des domaines, conclut que *l'état de l'union de l'édifice avec la prison, l'état indécent et nuisible à la santé des prisonniers, ne permet pas de le conserver à moins de frais immenses et inutiles.* L'auditoire ne pouvant être utilisé pendant les travaux, le procureur du roi et le receveur des domaines à Carhaix acceptent la proposition de Nicolas-Louis Veller de Kersalaun, demeurant rue des Augustins. Sa maison est idéalement placée vis-à-vis des halles, et, malgré le loyer proposé jugé exorbitant, l'acte de location est signé le 7 novembre 1785 pour un montant de 450 livres par an et une durée de neuf ans. Elle sera destinée à l'exercice de la justice, à la maîtrise des eaux siégeant à Carhaix et à l'office du maire.

Si l'auditoire est reconstruit ou réédifié avant la fin du bail, celui-ci sera annulé. Quelques travaux seront à exécuter avant l'installation des juges. Une cloison divisant deux appartements sera démolie pour en faire la salle d'audience. Un escalier devra être déplacé. Les meubles

de l'ancien auditoire seront déplacés aux frais du domaine. Le signataire de l'acte au nom du domaine est René-Félix Dagorne, contrôleur des domaines du roi de la sénéchaussée de Carhaix pour le duc de Penthièvre, engagéiste du domaine¹.

Les magasins du rez-de-chaussée ne sont pas compris dans la location car ils sont occupés par le négociant Le Saulnier de Saint-Jouan. Ces magasins ne gêneront pas les assemblées, étant ouverts uniquement les jours de foire.

Envisagée pour remplacer l'auditoire, la location de trois grandes pièces du couvent des Carmes, où sont seulement logés deux moines, est abandonnée malgré le consentement des religieux.

L'année suivante, un grand chantier de rénovation de l'auditoire est lancé avec l'accord du duc de Penthièvre. Le marché de 12 425 livres est attribué le 3 avril 1786 à Louis Palmay, menuisier et entrepreneur à Carhaix. Après l'adjudication faite à « l'hôtel de la Perruque royale », l'entrepreneur a dix-huit mois pour exécuter les travaux intérieurs et extérieurs (marché de 22 pages). Les principaux travaux concernent les murs (en jaune sur le plan) à démolir ou à reconstruire en partie, la charpente à changer entièrement, la dépose et la repose des ardoises. Tout ce qui est plancher et lambris est à changer ainsi qu'une partie des portes et fenêtres. L'escalier en pierres sera démonté et les marches retravaillées avant leur repose.

Les parties de murs non lambrissées seront enduites d'argile mélangée à de la paille ou du foin haché, et recouvertes par du mortier avec de la chaux et du sable passé à la truelle. L'autel de la chapelle sera fermé par une cloison à claire-voie, le mobilier du tribunal changé ou refait. Certaines arcades des entrées de la halle supportant le plancher de l'auditoire seront modifiées pour améliorer son éclairage.

Le 28 juin 1788, les travaux sont achevés.

¹ Personne bénéficiant par contrat de l'exploitation d'un domaine appartenant au roi.

L'auditoire et la municipalité sous l'Ancien Régime

Un édit royal de 1692 crée un office de maire et des offices d'assesseurs remplaçant le syndic élu par les assemblées d'habitants. Ces offices doivent être achetés par les villes et permettent de renflouer les caisses de l'État.

Le premier mars 1704, Pierre Le Drégan est nommé conseiller maire par lettre patente du roi, afin de jouir, lui et ses successeurs, des droits liés à cette charge (autorité, honneur, prérogatives, rang, fonction et autres droits). Pour valider cette charge, des témoins déposent devant le sénéchal que Pierre Le Drégan en est capable, bon catholique, et fréquentant les sacrements. Il décède à Carhaix le 26 mars 1740.

Un nouvel édit royal de novembre 1733 *établit à Carhaix un corps de communauté régi et administré par les officiers municipaux créés*. En 1753, ce corps se compose d'un maire, de deux lieutenants de maire, deux échevins, deux députés du clergé (le recteur et le chanoine de Saint-Trémeur), deux gentilhommes, deux assesseurs, un avocat et un procureur du roi, un député de l'ordre des avocats, un député de la communauté des procureurs et des anciens maires, un secrétaire greffier, un miseur en titre, un lieutenant du roi et deux hérauts.

Les élections ont lieu tous les deux ans lors d'une assemblée générale. Si le maire en exercice ne se représente pas, trois candidats sont admis à concourir à son poste après l'accord du gouverneur de la province. L'assemblée vote alors pour le plus compétent (à l'unanimité). Ses deux lieutenants sont également élus pour deux ans. Le poste de miseur est héréditaire. Tous les autres élus font un seul mandat de deux ans.

L'auditoire pendant la Révolution

Avant la révolution, l'auditoire est le tribunal de la sénéchaussée. Depuis la création d'un office de maire en 1692, un accord avec l'engagiste du domaine royal permet à l'élu d'y tenir ses séances, car il n'y avait pas d'hôtel de ville. Les services de la maîtrise des eaux et forêts

utilisent également lors de leurs assises. En contrepartie, ils participent aux frais d'entretien et de réparation. Malgré des séances interrompues continuellement par les cris des prisonniers et souvent reportées, le partage de l'auditoire est accepté par les trois corps. Après 1789, l'importance donnée à l'administration de la ville change les rapports entre les cinq juges et la municipalité composée du maire, Le Guillou de Sangalen, de Paullou, l'agent national, de six officiers municipaux, de quinze membres du conseil et d'un greffier.

Dès janvier 1791, les conflits se multiplient et concernent principalement l'utilisation sans préavis de la salle des audiences par la municipalité. Les juges sont contraints de reporter régulièrement leurs séances. L'auditoire et la chambre d'instruction sont utilisés le vendredi par le tribunal jugeant différentes affaires. Le 14 janvier 1791, la municipalité a programmé une réunion urgente dans l'auditoire, alors qu'elle sait que le vendredi est réservé aux audiences civiles et criminelles. Les juges font dresser par huissier un procès-verbal de constatation et décident de se pourvoir auprès du Département ou de l'Assemblée nationale pour interdire à la municipalité l'utilisation des salles de l'auditoire. Aucune suite ne sera donnée à ce conflit.

Un an plus tard, Le Pennec, procureur de la commune, 53 ans, homme de loi, dépose une plainte contre Charles Banéat, maire, pour l'élection, non conforme aux lois, du secrétaire greffier de la commune. Il dénonce également l'attitude du maire, qui utilise sa maison de la rue des Augustins pour les assemblées communales. Elles doivent impérativement se tenir dans la chambre du conseil de l'hôtel de ville. Le maire répond que les juges du tribunal l'occupent trois jours par semaine pour leurs audiences, sans compter les jours où ils sont occupés à faire leurs rapports. Son appartement, dit-il, est propre, commode, avec une cheminée pour y faire du feu lorsque c'est nécessaire. Les papiers y sont en sécurité, et toutes les personnes qui souhaitent le rencontrer peuvent le trouver plus aisément ainsi que son greffier.

Après l'étude de la plainte de Le Pennek, le conseil général de la commune rejette sa requête et maintient l'élection du secrétaire greffier car cette demande est contraire aux lois de l'Assemblée nationale.

Au début du mois de mars 1793, les juges déposent une plainte contre le maire, qui veut les expulser de l'auditoire. *Jusqu'à présent son entreprise s'était bornée à quelques voies de fait, mais depuis quelques jours, il affûte ses prétentions. Ce bâtiment n'est plus l'auditoire, c'est la maison commune. La rue qui longe l'auditoire, qui s'appelait la rue de Staer, s'appelle actuellement rue de la maison commune. Ces nouveautés ont été publiées au son du tambour et affichées dans les carrefours de la ville. Le conseil général de la commune est chargé de régler le conflit et décide que les pièces de l'auditoire seront partagées comme ce jour 26 mars 1793.* Les deux parties s'accorderont sur les jours de leurs séances en attendant que la municipalité (qui l'utilise principalement pour ses assemblées) trouve une maison à louer pour servir de maison commune.

Le 15 décembre 1793, dans une pétition adressée au district, les juges réclament leurs salaires non versés depuis six mois, plus les frais d'entretien et les frais avancés pour effacer tous les signes de la royauté consistant en fleurs de lys et hermines décorant l'auditoire.

Les grands chantiers de construction ou de rénovation de la mairie

Le 18 mai 1800, les tribunaux civils et correctionnels sont institués dans les chefs-lieux de chaque arrondissement. Carhaix ne conserve que sa justice de paix. L'auditoire, libéré des juges, se transforme progressivement. Le vestibule, le cabinet du maire et la salle de délibération y sont aménagés. La bibliothèque remplace la salle du conseil.

En 1839, les chambres civile et criminelle de la prison deviennent le secrétariat du maire et la salle des archives. La prison conservera la chambre du gardien, la cour et une cellule jusqu'en 1846.

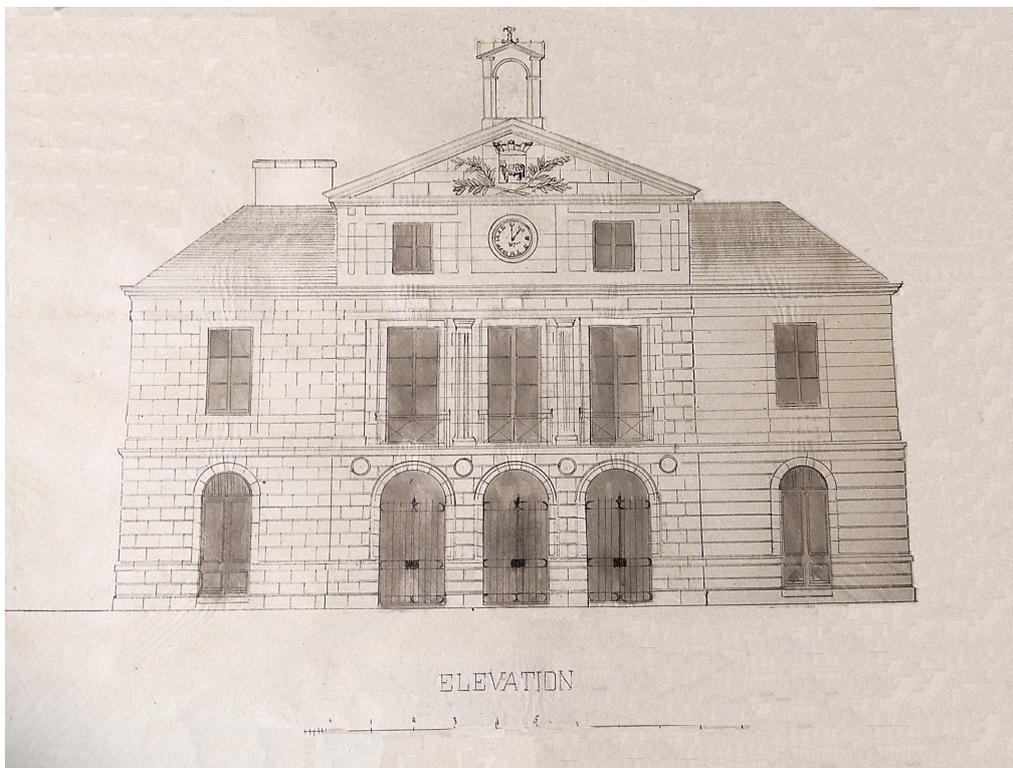
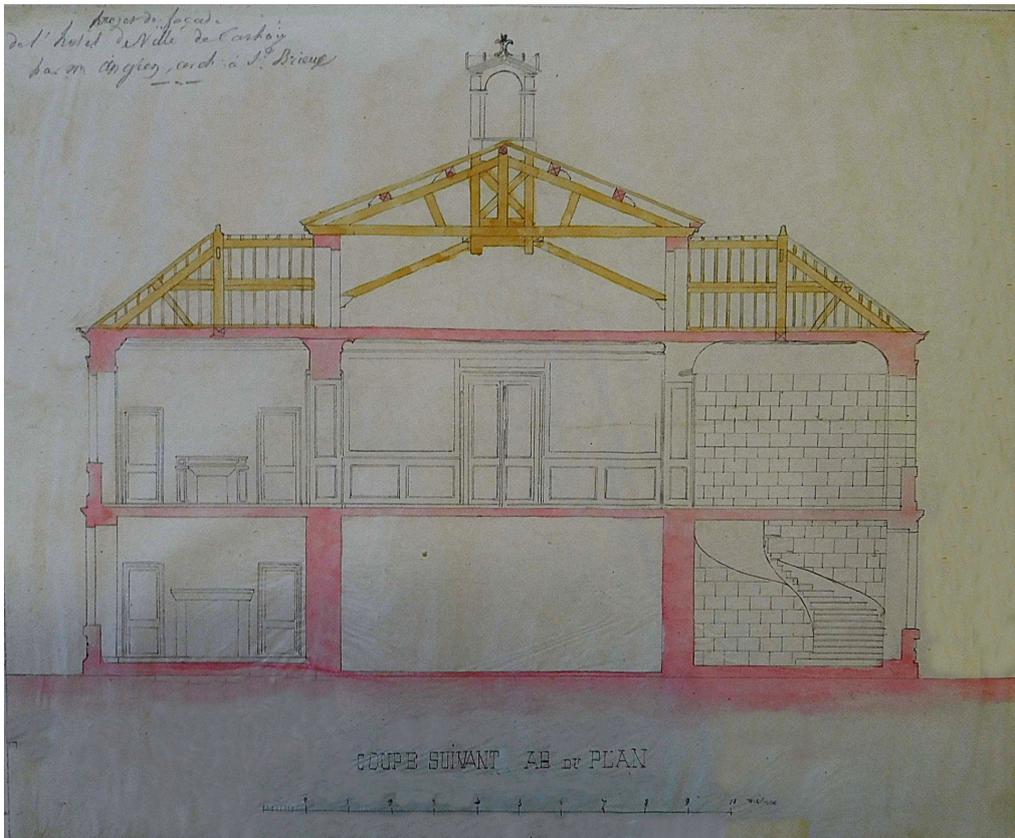
1861-1865

Le 8 février 1861, le conseil municipal demande des devis *pour mettre l'hôtel de ville dans un état convenable*. Le 21 juin 1861, il vote un crédit de 22 000 francs pour refaire la façade qui menace de s'écrouler et les deux pavillons y attenants au sud (l'un des anciens bâtiments désaffectés de la prison) et au nord (celui de la cage d'escalier donnant accès à l'auditoire), *dont le délabrement inquiète la sécurité publique*. Le projet sur les plans de Augier, ingénieur civil à Saint-Brieuc, concerne principalement la façade et l'aménagement de l'auditoire. Les deux pavillons de l'arrière sont conservés. Le mur fermant la cour de la prison est démoli. Le rez-de-chaussée conserve sa halle. Après son étude à Quimper par Le Bigot, architecte du Département, le projet de Augier doit être modifié :

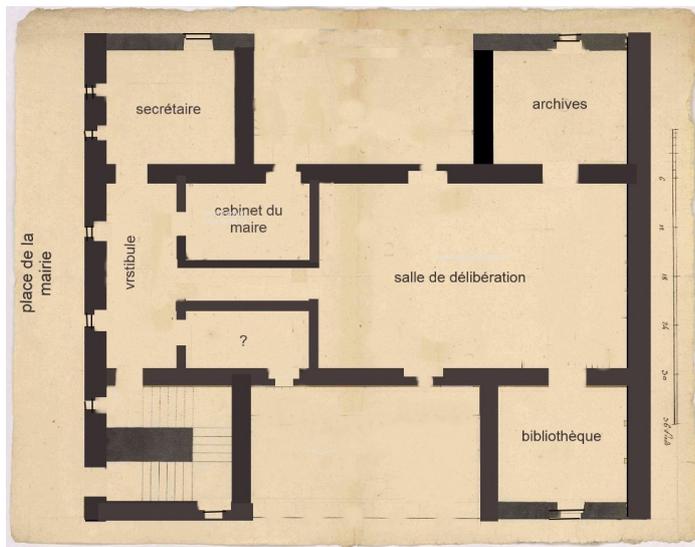
- La salle du conseil doit être dessinée à part pour plus de visibilité.
- Les murs doivent être construits sur de nouveaux fondements et non sur les anciens.
- L'escalier devra se faire en pierre et non en bois comme prévu sur le devis.
- Les quatre médaillons prévus sur la façade ne sont pas motivés.
- L'horloge n'est pas satisfaisante par le positionnement de sa cage et le choix des matériaux.

Le préfet reproche à la municipalité le choix d'un architecte de Saint-Brieuc, estimant qu'il ne pourrait suivre l'évolution du chantier, vu son éloignement. Il impose l'architecte de l'arrondissement de Châteaulin (Boyer) pour les modifications à apporter et pour la surveillance du chantier. Les modifications apportées, le devis et le cahier des charges sont remis au maire le 31 mai 1862. Le 17 juillet 1862, le marché est attribué à Chamallart, entrepreneur à Rostrenen, et Alliot, entrepreneur à Carhaix, pour 26 290 francs.

Des travaux supplémentaires de 6 859 francs sont approuvés par la municipalité en septembre 1863, suivant le plan et le devis de l'architecte d'arrondissement. Le 21 décembre



Projet de reconstruction de l'hôtel de ville en 1861 - AD 29



La mairie au-dessus des halles noires en 1860 suivant des plans et croquis - AD 29 et 35

1865, la réception définitive des travaux a lieu à la satisfaction générale. La caution versée par les entrepreneurs leur est restituée sans aucune retenue.

La construction a coûté 30 708 francs, honoraires de l'architecte inclus (1 570 francs), après une déduction du coût des anciens matériaux, évalué à 683 francs. Le 15 décembre 1873, un incendie se déclare dans une cheminée de la mairie. L'assurance rembourse 175 francs.

Le cahier des comptes administratifs de l'année 1907 indique un nouveau remboursement de 4 085 francs pour d'importants dégâts occasionnés par un incendie (sans précision).

1912-1913

Le budget de 1911 étant excédentaire, le maire et son conseil municipal, lors de la session de mai 1912, décident d'utiliser cet argent pour agrandir la mairie, ce qui se fera sur l'ancienne cour de la prison. Le projet comporte un escalier plus abordable pour accéder au secrétariat de la mairie, un cabinet pour le maire et une salle des commissions. La charpente et la couverture seront rénovées. Une cabine téléphonique est également installée près du secrétariat, avec l'accord du directeur départemental des Postes. Les travaux sont achevés à la fin du premier

semestre 1913. La structure du bâtiment de 1865 n'est pas modifiée. *Sur la rue de la Tour d'Auvergne, la façade du bâtiment est étendue, un deuxième escalier, le bureau du maire, la salle des commissions et un couloir de service sont ajoutés. Cette disposition prive cependant la grande salle de son orientation et de beaucoup de clarté.* La grande salle de la mairie, avant et après cette transformation, servait principalement aux séances du conseil municipal, aux réunions publiques de tous ordres, à des bals de charité et des banquets. Une infime partie des revenus de la commune provenait de sa location à des associations suivant les cahiers de recettes des années 1890 à 1940 conservés aux archives départementales du Finistère.

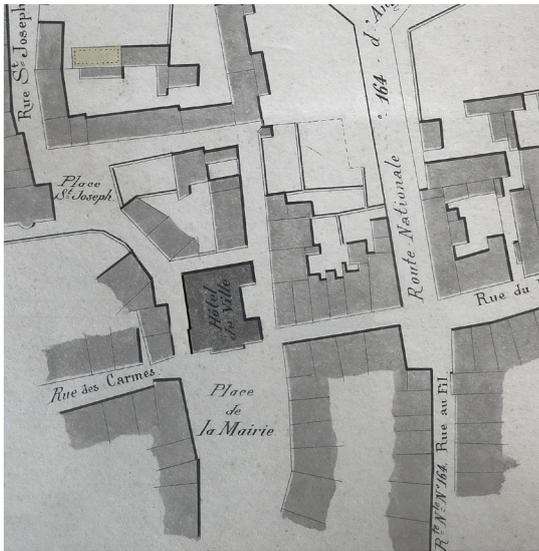
Les bals des fêtes commémorant la mort de La Tour d'Auvergne s'y déroulent tous les ans. En juin 1876, on lit dans le journal *Le Finistère* que la vaste salle de la mairie était pleine d'entrain. En août 1889, le même journal indique que cette salle a été transformée en théâtre pour un spectacle donné par une troupe itinérante.

1950-1951

Le projet de rénovation, signé par Auguste Coignat, architecte à Carhaix, prévoit de conserver la façade et la partie construite en 1912, jugées en bon état, tout en reconstruisant la partie arrière et une seconde extension.

La disposition intérieure est complètement remaniée. Au rez-de-chaussée on trouve :

- Le secrétariat recevant le public, donnant sur la place.
- Le bureau du secrétaire principal et l'escalier menant au premier étage.
- Une entrée secondaire donnant sur la rue de La Tour d'Auvergne.
- Le bureau du médecin, la salle de consultation des nourrissons.
- À l'arrière, la salle de la justice de paix et le bureau du juge.
- Une cuisine publique donnant sur la rue des Ursulines.
- Des toilettes sont prévues à l'intérieur et d'autres donnant sur la rue.



L'hôtel de ville après son agrandissement de 1913



La mairie depuis 1951

Au premier étage :

- Le bureau du maire.
- La salle des commissions, la grande salle des délibérations qui peuvent être réunies et former la salle des fêtes.
- Deux escaliers permettent le dégagement de l'étage.
- Sous les combles, un vaste grenier est réservé aux archives et aux fournitures de réserve.

L'inauguration a lieu le dimanche 8 avril 1951. *La veille, la fête organisée pour cet évènement a débuté par une retraite aux flambeaux avec le concours des cheminots de Carhaix et de La Tour d'Auvergne.* Le dimanche matin, un cortège part de la place de la mairie pour un dépôt de gerbes au monument aux morts et à la stèle de la résistance. Le ruban traditionnel est coupé par Marcel Cachin, député de la Seine, en présence de Pierre Kerneis, maire de Carhaix. Après la visite des nouveaux locaux, un banquet a réuni à 13 heures, salle de la mairie, de nombreux convives.

2019-2020

Les principaux travaux effectués concernent la mise aux normes de divers accès et la réalisation d'économies d'énergie, pour un montant d'environ 580 000 euros. Ont été effectués :

- La remise à neuf de l'espace accueil.
- L'installation d'un ascenseur dans la cage de l'escalier principal.
- Le remplacement des menuiseries extérieures.
- L'agrandissement de la salle du conseil et des cérémonies (+ 40 m²).
- La rénovation de l'installation électrique...

La mairie en fouillant les vieux papiers

Janvier 1796 - La maîtrise des eaux et forêts

L'auditoire a toujours été le lieu principal où se traitent les affaires la concernant. Contrairement aux écrits de différents ouvrages, la plus ancienne maison de Carhaix, située derrière la statue de Sébastien Le Balp, n'a jamais abrité la maîtrise des eaux et forêts de la ville. Construite avant 1540 par un notaire, elle devient par la suite la propriété de riches familles nobles ou bourgeoises, avant d'abriter des commerces.

Le 26 octobre 1795, un décret de la Convention nationale met fin à la maîtrise de Carhaix. Les régisseurs nationaux de l'enregistrement sont chargés de son administration. Un inventaire de ses documents conservés à Carhaix (12 pages) est achevé le 5 janvier 1796. Ils sont regroupés avec ceux de la sénéchaussée dans cinq grandes armoires situées dans différents endroits de

l'auditoire. Les plus anciens datent de 1677. *Les papiers réunis font un volume de cinq à six pieds (1,50 m à 1,80 m) sur les trois dimensions, ce qui donne une charretée de papiers.* Ils sont ensuite transportés à Quimper chez le receveur de l'enregistrement.

En 1790, un premier inventaire général de tous les papiers conservés dans l'auditoire a été réalisé par le district. Dans un réduit, intitulé bureau des huissiers, se trouvent les registres des paroisses ; dans la grande salle, avec les archives de la sénéchaussée, celles de la maîtrise. *Dans la boiserie de la chambre du conseil, des sacs de cahiers de baptêmes, de mariages, de sépultures, des registres de procédure d'insinuation, sont enfermés dans l'armoire à trois portes qui s'y trouve.*

Mars 1816 - Tentative de coup d'état pour renverser le gouvernement

Après la défaite de Waterloo, Napoléon est exilé à Sainte-Hélène par les Anglais. Réfugié en Belgique, Louis XVIII est de retour à Paris en juillet 1815. Le soir du dimanche 10 septembre 1815, des hommes de Carhaix, revenant du pardon de Kergloff, déclenchent un début d'émeute dans le haut de la rue du Pavé (rue Brizeux) en chantant « vive l'impératrice, vive Napoléon II, à bas les Bourbons ». Des partisans du roi, accourus en nombre, provoquent un grand rassemblement qui manque de dégénérer, plusieurs des manifestants étant armés. Le lendemain, des partisans de l'empereur décident de se retrouver à Kergloff où se déroulent des courses de chevaux. Ils provoquent une nouvelle fois des échauffourées en tentant de pénétrer dans une auberge où se déroule un mariage en criant « vive Napoléon ». Au cours des jours suivants, sept hommes, âgés de 18 à 55 ans, sont arrêtés. Accusés d'avoir proféré des cris séditieux, ils sont jugés par la cour d'assises de Quimper en janvier 1816. Certains seront acquittés, d'autres condamnés à trois mois d'emprisonnement.

Fin février 1816, une rumeur concernant la préparation d'un complot contre le gouvernement et le roi, impliquant de très nombreux participants, circule dans Carhaix et ses environs. Dès le 11 mars, les témoignages

de Carhaisiens permettent d'identifier deux suspects, supposés responsables de la préparation du complot et du recrutement de ses nouveaux membres pour la région de Carhaix. Un complice inconnu semble les accompagner, paraissant étranger à la région. Toutes les autorités départementales sont mobilisées pour leur recherche. Des militaires arrivent en grand nombre à Carhaix. À Paris, le ministre de la Police suit les événements par les courriers journaliers du préfet. Une partie de la mairie est réquisitionnée pour servir de poste de commandement. Durant trois jours, le juge d'instruction de Châteaulin y auditionnera 47 témoins cités à comparaître à la demande du procureur du roi.

Le 12 mars 1816, un employé communal découvre à 6 heures du matin une affiche placardée sur la porte de l'escalier donnant accès à la mairie : « *Estre suprêmes pressé larivé du grand napoléon, sauveur des françois, qu'il vienne mètre un terme a l'esclavages de ses enfants en leur procurants de l'emplois.*

Ô grand héros, on n'aspire qu'a =pres vous, que nous puissions encore une fois voire l'aigle et le Signe des bons françois floter sur la france ; en disant. vive napoléon. vive l'empereurs. »

Le 16 mars 1816, le préfet du Finistère écrit au ministre de la Police générale à Paris (le comte Decazes) : « *...les troubles occasionnés par les menées de quelques factieux dont les deux seuls sont Jacques-Gabriel Blanchard et Théodore Le Bail, ex-garde d'honneur de Bonaparte. Ils ont commencé par faire courir le bruit du retour de Bonaparte en France avec une troupe importante de français, turques et arabes. Ils ont ensuite parcouru les cabarets et visité les anciens militaires en leur proposant de se joindre au complot avec vingt-cinq autres habitants déjà entrés. Ils annonçaient aussi la présence de plusieurs généraux de Bonaparte dans le voisinage. Malgré le bon sens des habitants de Carhaix qui ne croyaient guère à ces actes de dément, une sorte d'alarme s'était répandue dans la ville. »*

Le 18 mars 1816, le sous-préfet de Châteaulin (de Guébriac) autorise le lieutenant de la gendarmerie à noyer la mine de Poullaouen si la présence des suspects est confirmée. Il suffirait alors d'arrêter l'extraction de l'eau par la

Votre Suprêmes pressé l'avisé du
 grand napoléon, Saurons des français
 quil sienne mètre un terme à
 l'esclavage de ses enfants, en leur
 procureants de l'emplois.
 Ô grand héros on n'aspire qu'à
 = pres vous, que nous puissions
 encore une fois voir l'aigle et
 le signe des bons français flotter
 sur la france; en disant. Vive
 napoléon. Vive l'empereur.
 Fait selon le présent procès verbal, pour copie
 à l'usage de l'autorité supérieure

Copie de l'affiche destinée au préfet et au ministre de l'Intérieur - AD 29

machine hydraulique. Afin d'éviter d'être noyés, ils seraient obligés de monter de galerie en galerie et de sortir un à un de la mine. Informé de cette décision, le préfet demande au sous-préfet d'arrêter cette malheureuse initiative. *J'espère que le lieutenant de gendarmerie se sera bien gardé de faire usage de votre autorisation qui risque la vie d'une foule d'innocents et la perte de la mine. Il faudrait pour adopter une pareille extrémité qu'il y alla du salut de l'État. Vous savez que nous n'en sommes pas là.*

Le 21 mars, les suspects, partisans inconditionnels de Napoléon, sont localisés dans un village de Poullaouen. Une fusillade éclate entre les militaires et les suspects. L'un des hommes recherchés est tué sur place, un autre parvient à s'échapper. Le troisième, Jacques-Gabriel Blanchard, ancien trésorier du district, est arrêté et emprisonné à Quimper. Le directeur de la prison, craignant son évasion, l'enferme dans un cachot sans lumière, enchaîné aux pieds et aux mains.

Le 30 mars, le préfet, apprenant le sort réservé au prisonnier, demande au maire de Quimper de lui trouver un lieu salubre où l'air est plus sain que dans le cachot où il se trouve depuis six jours. Trop tard, car durant son bref séjour, il a contracté *une fièvre ataxique* (maligne) appelée *fièvre des prisons*. Il meurt le 17 avril malgré les soins intensifs demandés par le préfet, sur ordre du ministre de la justice qui veut un procès médiatique.

La victime de Poullaouen se nomme Laurent-Nicolas Arnous, 41 ans, ex-officier de l'armée de Napoléon, avocat à Lorient, connu pour ses écrits et ses prises de position antiroyalistes. Le fugitif, Théodore Le Bail, 27 ans, né à Carhaix, ex-soldat de la garde d'honneur de l'empereur, réussira à s'enfuir à l'étranger malgré un important dispositif mis en place pour le capturer dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan. Il sera condamné à mort par contumace par la cour prévôtale de Quimper le 5 novembre

1816, accusé d'avoir été l'un des auteurs du complot chargé de détruire ou de changer le gouvernement et l'ordre de succession au trône.

Le corps de garde

Ville de garnison de la fin du xvii^e siècle au début du xviii^e, de nombreux régiments ou compagnies de militaires y ont séjourné sans oublier les troupes en transit. Les passages réguliers de troupes et l'arrivée de nombreux mendiants, surtout les veilles de grandes foires, favorisent l'insécurité dans la ville, rendant un corps de garde indispensable. En 1719, sous l'auditoire se trouve une guérite, appelée aussi corps de garde, servant aux troupes en quartier en cette ville pour que les sentinelles soient à portée de leurs compagnies.

Régulièrement déplacé lors des travaux de rénovation des halles ou de la prison, on le trouvera rue des Carmes où il sera souvent dégradé et finalement incendié par des troupes de passage. En février 1795, le corps de garde, situé dans un bâtiment de l'ancien district au bas de la rue du Pavé, appartenant à Le Guillou de Stangalen, a été pillé. Les portes et fenêtres ont servi pour le chauffage. La municipalité décide de facturer la dépense au régiment qui vient de partir, s'il en est le responsable.

Fin 1816, le conseil municipal propose un appartement situé sous le bureau de la mairie pour servir de corps de garde, les finances ne lui permettant pas d'acheter un local. Quelques travaux seront nécessaires (ouverture d'une fenêtre et installation d'un poêle à bois). L'ancien se trouve dans un lieu où l'on ne voit rien et le chauffage d'un poêle à charbon est trop coûteux et dangereux. Probablement une installation provisoire, car six mois plus tard, ce même conseil municipal délibérera pour l'achat d'une petite maison, place au Beurre, pour corps de garde définitif.

1815-1848 - La mairie et la monarchie

Après la chute de l'empire en 1815, des circulaires préfectorales imposent aux villes du département de manifester leur attachement à la



Cachet extrait d'un courrier de la mairie de mars 1816

royauté. Les cahiers des comptes administratifs de la ville font état de dépenses forcées en raison des circonstances. En 1815, le comptable a noté :

- Achat de cachets aux armes de France.
- Placement et fourniture des armes de France sur l'hôtel de ville.
- Fourniture de draperie noire pour le service expiatoire de sa majesté Louis XVI.
- Repas donné aux pauvres pour la fête de Saint-Louis.

Le 8 octobre 1820, la municipalité dépensera 45 francs pour :

- Une sonnerie extraordinaire des cloches de Saint-Trémeur.
- La distribution d'argent et de comestibles à 66 pauvres.
- La musique par deux sonneurs.

Le tout à l'occasion de la naissance du prince dont vient d'accoucher la duchesse de Berry (le 29 septembre).

Le 4 mai 1821, le comptable note avoir remboursé la quittance des dépenses de la fête du baptême de son altesse royale le Duc de Berry (neveu du roi Louis XVIII) :

- Repas pour 100 pauvres à 75 centimes par personne, avec en plus 25 centimes distribués aux mêmes individus.

- Argent distribué aux pauvres honteux² : 36 francs.
- Deux sonneurs employés pendant trois jours, à 6 francs par jour.
- Un mouton pour les tirs payé 6 francs (lot du concours).
- Une cible pour les tirs payée 1 franc.
- 24 litres de vin pour rafraîchissement à la garde nationale et à la gendarmerie, à 60 centimes le litre.
- 48 litres de bière aux idem à 35 centimes le litre.
- Le feu de joie composé de 58 fagots et d'une perche, payé 6,30 francs.
- 2 livres de poudre pour les décharges exécutées par la garde nationale et la gendarmerie pendant et après le feu.

La même année, la commune doit financer un autre feu de joie pour la Saint-Louis, acheter le portrait du comte d'Artois et l'encadrer avant de l'installer dans le bureau du maire.

Ces réjouissances publiques organisées par la monarchie apparaissent également tout au long du XVIII^e siècle dans les dépenses des miseurs de la ville. En 1745, le procureur syndic se fait rembourser des avances effectuées pour 21 feux de joie (sans date) à l'occasion de victoires militaires en Flandres, en Italie, en Sardaigne, dans le comté de Nice et pour la convalescence heureuse du roi (Louis XV, tombé gravement malade à Metz en août 1744 et condamné par ses médecins). Toutes ces festivités, à l'occasion d'évènements heureux, préparées par les autorités locales, très souvent à la demande de la cour, sont des outils de communication destinés à renforcer l'image de la monarchie.

Le musée de La Tour d'Auvergne

Après les grands travaux de 1865, et à chaque fête commémorant la mort du héros, la question d'un musée de La Tour d'Auvergne à aménager dans la mairie fait l'objet de discussions sans fin au sein du conseil municipal et dans la population.



Médaille de La Tour d'Auvergne conservé au musée Carnavalet à Paris

En septembre 1909, le maire et son conseil décident de la création du musée. L'endroit choisi est le local de la Caisse d'épargne situé dans la mairie, loué 150 francs/an, bientôt libéré par ses employés. Les nouveaux locaux, de la banque, Boulevard de la République, sont inaugurés le 28 juin 1910. En juillet 1910, le sous-secrétaire d'État des Beaux-Arts alloue une modique subvention de 1 000 francs pour une étude sur sa réalisation. Le projet sera abandonné.

Le 23 novembre 1912, Guisquet, artiste peintre à Quimper, propose par courrier à la municipalité un portrait représentant La Tour d'Auvergne en capitaine de grenadiers. Le conseil, pas très enthousiaste, *exprime le vœu que le peintre l'offre gracieusement à la ville*. Le 3 mai 1913, ce même peintre vient à Carhaix présenter, lors d'un conseil municipal, un tableau représentant le portrait authentique du héros se trouvant au musée Carnavalet à Paris. Tous les conseillers présents, après l'avoir examiné, décident de son acquisition et le destinent au bureau du maire. Il coûtera 150 francs et sera payé sur le budget de 1914.

Joseph Nédellec, maire de Carhaix pendant presque seize ans (deux mandats de 1871 à 1890) et député (1876-1881), recevra du peintre Moreau de Tours une phototypie³ dédiée de

² Le pauvre honteux est celui qui cache sa misère et n'ose pas demander l'aumône publiquement.

³ C'est un procédé d'impression à l'encre grasse, utilisant de la gélatine bichromatée et insolée sur plaque de verre.



« La mort de La Tour d'Auvergne » dédié par l'auteur - Collection particulière

son tableau représentant la mort de La Tour d'Auvergne. Acheté par l'État au salon des artistes français de mai 1880 à Paris, et offert à la ville de Quimper, ce très grand tableau (380 cm x 285 cm) est conservé dans son musée des Beaux-Arts. L'initiative de cet achat revient au maire et député de Carhaix, soutenue par tous les députés Finistériens.

La rosière

Le premier juin 1844, Pierre Gaspard Mauviel lègue à perpétuité une dot annuelle en faveur d'une jeune fille de la commune de Carhaix. Né le 6 janvier 1775 à Carhaix, lieutenant des armées durant la Révolution, il meurt percepteur à Paris en 1845. Veuf et sans héritiers, il affecte à la réalisation de cette dot une inscription de 1 000 francs de rente à cinq pour cent consolidée sur le grand livre de la dette Française. Pour bénéficier de cette rente,

la jeune fille, choisie au mois de novembre par un jury composé du maire et de six citoyens d'état séculier, domiciliés à Carhaix et sachant lire et écrire, doit répondre à de nombreuses conditions :

- Être née à Carhaix.
- Se marier impérativement le jour anniversaire du donateur, l'année suivant son élection.
- Être sans fortune et vivant chez ses parents ayant mérité du pays.
- Avoir une bonne conformation physique, être bien constituée et agréable.
- Avoir des mœurs irréprochables, être ordonnée et économe.
- Choisir un homme non veuf, de bonnes vies et mœurs et n'ayant pas d'infirmités, sauf celles pouvant être contractées à la guerre.

- Les veuves et les domestiques ne sont pas admises au concours.
- Le jour du mariage, la future habitation des époux sera décorée du drapeau national du lever au coucher du soleil.

assurer aux militaires blessés convalescents le logement dans la salle de la mairie, d'une contenance de 24 lits, la nourriture et les soins. À charge par le ministre de la guerre de payer, à titre d'indemnités, une somme de 1,50 francs par malade et par journée d'entretien.

Les quelques budgets et comptes de la ville conservés aux archives départementales du Finistère (entre 1849 à 1939) mentionnent chaque année un montant de 1 000 à 1 500 francs alloué à la rosière, avec un acompte du tiers environ versé lors de son élection. L'élection et le bal de la rosière se déroulent principalement dans les locaux de la mairie.

1897 - La mairie école

L'école des garçons, construite sur les vestiges du couvent des Carmes en 1838, devient insuffisante pour accueillir de nouveaux élèves. La municipalité propose son agrandissement en 1884. Le manque de crédits et divers conflits entre institutions retardent le projet jusqu'à sa réception définitive en mai 1899.

À la rentrée de 1894, plus de 300 élèves fréquentent l'établissement. L'une des salles de la mairie devient une annexe de l'école. En 1896, la situation s'aggrave. Deux classes sans séparation sont installées dans la grande salle de l'hôtel de ville. Trop souvent, les élèves en sont expulsés. Il est impossible à deux maîtres d'y parler simultanément sans distraire les élèves. Cette situation pousse le préfet et l'inspection académique à intervenir auprès du maire pour une solution rapide. À la fin de l'année 1897, deux classes et deux logements pour enseignants célibataires sont aménagés dans la chapelle des Carmes, permettant à la grande salle de la mairie de retrouver sa vocation première. L'école achevée, la chapelle sera louée par la ville à différents particuliers.

1914 - Une salle de la mairie aménagée en logement pour blessés convalescents

Traité du 26 novembre 1914, entre le service de santé de la guerre et Monsieur Ousson, administrateur délégué de la filiale de Carhaix, annexe de l'hôpital temporaire n° 23 de Quimper, aux termes duquel ce service s'engage à



La mairie en 1914-1915, avec le cachet de l'hôpital temporaire de la ville - Carte postale - Artaud-Nozais, Nantes

Cette ambulance est organisée dans la grande salle de la mairie avec 24 lits et quelques petites chambres de service. Elle est placée sous la direction du docteur Marchais, aidé dans son service par une infirmière de la Croix-Rouge et une infirmière major. Des dames bénévoles du comité de secours de la ville aident comme infirmières de salle et des jeunes filles font le service. Deux religieuses Ursulines assurent la cuisine des blessés militaires. Désigné sous l'abréviation HB n° 106 bis, ce service a fonctionné jusqu'au 20 novembre 1918.

Les annexes de la mairie

Pour abriter les services administratifs et techniques de la ville, des locaux sont loués à des particuliers. Seuls quelques rares contrats de location ou des procédures pour dégradation permettent de les situer avec précision. C'est le cas d'un grand bâtiment à l'arrière de la mairie, avec magasin, de 26 m de long et 6,50 m de large, situé rue du Staer (rue des Ursulines, du même côté que l'actuel restaurant Les Bonnets rouges). Il comprend deux caves au-dessous des salles, un petit cabinet à droite en montant l'escalier, des commodités, une grande chambre, deux autres chambres adjacentes, deux petits

cabinets à gauche de l'escalier et un grenier au-dessus des deux chambres. La chambre dite du billard est occupée par le juge de paix depuis le 8 novembre 1796. Depuis avril 1794, le magasin est utilisé par le service des vivres.

C'était l'un des principaux locaux du district de 1790 à 1795. La municipalité affirme que ces appartements sont indispensables à l'établissement de ses bureaux.

Le personnel de 1789 à 1795

Le 23 octobre 1794, le personnel du district se compose de 46 personnes réparties comme suit :

- Administration : 18 personnes,
- Comité de surveillance : 12 personnes
- Justice de paix : 5 personnes
- Tribunal du district : 11 personnes.

Treize d'entre elles reçoivent un salaire fixe : l'agent national, quatre membres du directoire, un secrétaire et huit membres du conseil. Un salaire variable est versé à quatre chefs de bureau, neuf commis et deux concierges. Le tribunal se compose de cinq juges, un commissaire et un greffier.

En 1790, sous Le Guillou de Sangalen (maire) et Paullou (agent national), il y a six officiers municipaux, quinze membres du conseil et un greffier. D'autres personnes sont employées à temps complet ou partiel dans différents services. En 1795, avec Paullou, le maire, la municipalité comprend 18 membres.

En 1809, la commune rémunère :

- Le greffier et son commis : 1 000 francs/an.
- Le garde-champêtre : 200 francs/an.
- Le concierge-appariteur : 200 francs/an.
- Le responsable de la grande horloge : 75 francs/an.
- Le responsable de la petite horloge : 60 francs/an.
- Le chargé du son de la retraite : 50 francs/an.

En 1812, s'ajoutent :

- La sage-femme : 200 francs/an.
- Le vicaire durant son exercice : 150 francs/an.
- Le concierge de la maison de dépôt (fournitures aux prisonniers comprises) : 400 francs/an.
- Le messenger ou commissionnaire de la mairie : 36 francs/an.

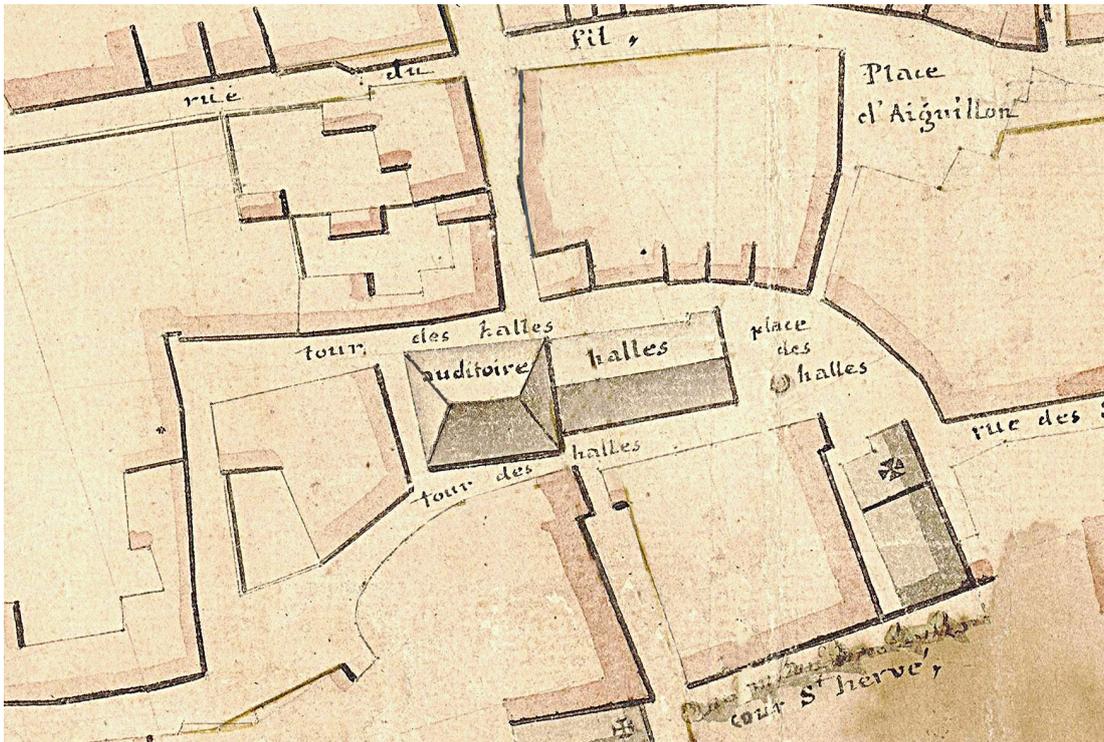
Quelques dépenses imprévues ou extraordinaires (1810-1829) :

- 1810 : Fêtes pour le couronnement et le mariage de Sa Majesté l'Empereur : 210 francs.
- 1866 : Salaire du sonneur de couvre-feu : 70 francs.
- 1890 : Achat d'une camisole de force pour aliénés ou détenus : 25 francs.
- 1891 : Frais pour l'inauguration de la ligne du chemin de fer de Morlaix à Carhaix (27 septembre) : 2 500 francs.
- 1896 : Frais pour la réception du président de la République (8 août) : 2 621 francs.
- 1905 : Achat d'un tambour pour le tambour de la ville : 38 francs.
- 1907 : Achat d'une machine à écrire : 553 francs.
- 1911 : Achat d'une machine à écrire : 291 francs.
- 1929 : Achat d'un corbillard : 2 500 francs (sa location aux communes voisines permet son amortissement en deux ans).

Les halles

La halle noire

La plus ancienne, est ainsi surnommée en raison de son intérieur toujours dans la pénombre. Seules deux entrées laissent passer la lumière, la troisième étant située sous la couverture de la grande halle. *On n'y voit goutte dans les foncements* diront en 1719 les magistrats chargés d'un procès-verbal de son état. Accolée au mur nord de la prison, elle est en partie fermée sur les autres côtés par des murs supportant l'auditoire

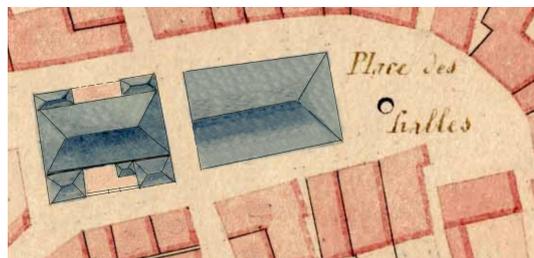


Les halles en 1772 - Médiathèque de Quimper

situé au-dessus.

Elle fait 22,40 m de long et 7,30 m de large avec ses débordements de toiture. Elle est occupée par les bouchers, les poissonniers et divers marchands lors des grandes foires. En 1539, les commissaires enquêteurs de la réformation du rôle rentier de Carhaix évoquent *la halle avec ses marchands venant à ladite foire étaler leurs marchandises comme draps, cuirs, solies, pain, claires, étain, paelliers et autres marchandises*. Ils déclarent *avoir bien regardé et nommé les étaux étant en ladite cobue qui peuvent être quarante-cinq ou environ...*

Des rapports de 1537 à 1549 mentionnent la nécessité de réparations indispensables à la halle, à l'auditoire et à la prison, qui sont dits délabrés. Un mémoire avec devis détaillé du samedi 9 septembre 1645 indique encore que *la halle, l'auditoire et la prison de Carhaix ne sont d'aucun revenu au domaine en raison de leur ruine et indigence de réparations... Il ne reste que les piliers de bois, de sorte que le bout de ladite halle, qui est de 70 pieds de long (22,40 m) et de 24 de large (7,30 m) est à refaire de neuf.*



Les halles en 1786 après reconstruction - AD 29

En 1719, une procédure concernant un conflit sur le prix des emplacements sous les halles entre le fermier et les marchands forains doit être réglée par les magistrats de la ville. Selon une ordonnance de 1698, les places non occupées lors des trois grandes foires (Toussaint, Mi-carême et Saint-Pierre) doivent être payées au fermier afin d'empêcher les marchands d'abandonner les halles au profit d'emplacements privés de la ville, situés pour la plupart dans la rue du Pavé (rue Brizeux).

La corporation des marchands forains refuse de payer les droits d'étalage de la halle noire qui est l'ancienne halle au blé. Leur avocat estime que les emplacements sous l'auditoire ne doivent

pas être compris dans le fermage, étant donné que, de tout temps, le fermier des coutumes prenait son droit sur le marché au blé et non sur les marchands forains. Il déclare aussi que *la halle noire est dénuée de commodités, de propreté, de lumière, sans pouvoir y respirer et qu'en un mot c'est une normalité qui vexé tellement lesdits marchands forains que résolument et absolument ils seront forcés d'abandonner la foire si ces abus continuent.*

La justice déclarera que ladite *halle noire fait partie, en terme générique, des halles de Carbaix*. Un prix maximum de 18 livres sera fixé par place vacante dans les deux halles. Elle ordonnera au fermier *de tenir la halle noire en bon état, garnie d'étaux et nette de toutes ordures et bourriers, et que cet ordre sera affiché aux piliers de la halle à chaque foire.*

Le rapport de cette procédure indique que le fermier paye à l'engagiste du domaine un loyer de 4 120 livres par an et qu'il détient toutes les cloisons démontables estimées environ 3 000 livres. Ces cloisons, composées de planches servant à construire les boutiques les jours de foire, peuvent être rangées dans le local situé sous la chambre du conseil dont il détient la clé. Seuls les piliers, la couverture et le boisage appartiennent au domaine.

En 1723, de nouvelles réparations sont effectuées sur la couverture *en pierres feuillantes* (ardoises) *et en faitaux* (tuiles faitières) *pour la mettre en bon état et conserver la charpente.*

La grande halle ou halle aux marchands

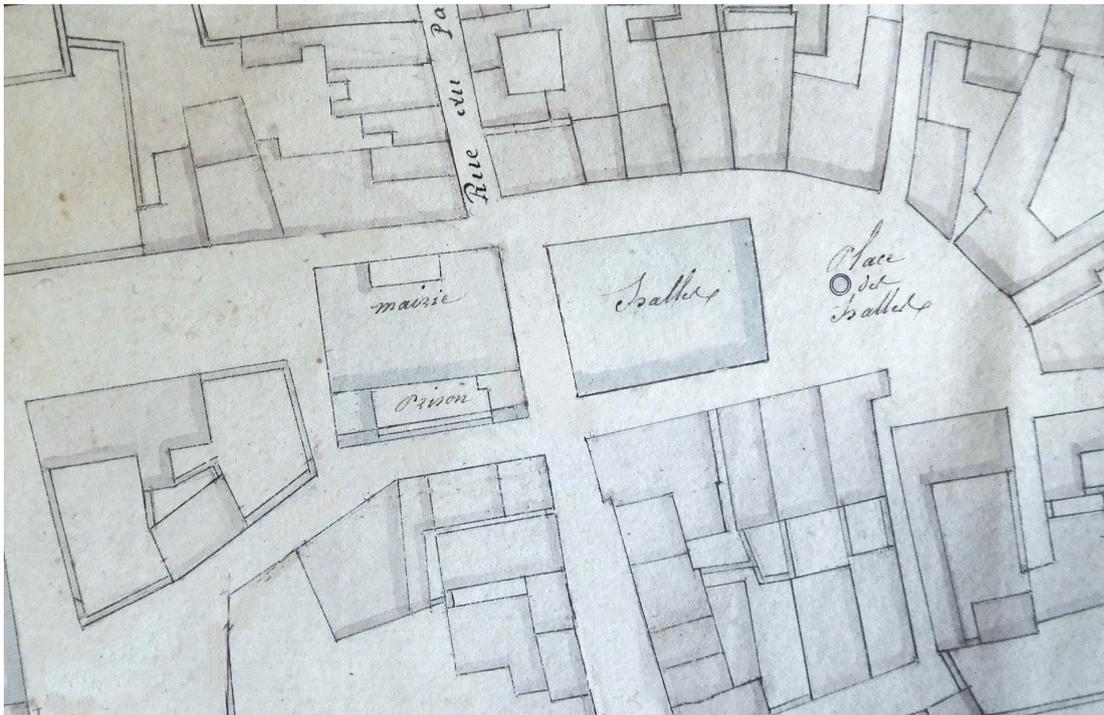
Les documents consultés ne permettent pas de dater l'origine exacte de sa construction. En 1663, un document mentionne deux halles : l'ancienne sous l'auditoire et l'autre située sur la place des denrées et joignant l'auditoire. Avant 1645, les archives indiquent uniquement celle située sous l'auditoire.

Dite aussi halle aux marchands, elle occupe une partie importante de la place de la mairie. Elle fait environ 26,50 m de long sur 15,70 m de large. Son toit d'ardoises déborde sur les rues à 2,65 m de hauteur, soutenu par trois rangées de piliers en bois. *Trois entrées principales permettent d'y*

pénétrer, une au sud, une au nord et la troisième à l'est. Laquelle aboutit par un bout à la place vulgairement appelée des denrées (place de la mairie), de l'autre bout vers le couchant au pignon oriental de la prison et de l'auditoire auquel pignon elle est jointe et contiguë, du midi sur une petite rue nommée la rue du Tour du Château (rue des Carmes) menant de la place des denrées à la rue Croix-Lohou et du nord sur autre rue conduisant de la même place à la rue du Staer (rue des Ursulines).

Un procès-verbal de son état est fait en novembre 1672 par le sénéchal, aidé d'un huissier et d'un arpenteur, à la requête des marchands grossistes. Ce document indique *qu'elle a trois entrées principales, une au bout du levant, et les deux autres des côtés nord et midi joignant le pignon de l'auditoire par laquelle entrée elle reçoit le jour et une seule lucarne nouvellement faite dans le toit au bout vers le levant qui donne sur l'allée du milieu. Elle est déclosée et sans aucune porte ni fenêtre, qu'il y a peu d'espace entre les boutiques de quatre pieds de large sur six à sept pieds de long.*

Elle contient trois allées, dont l'une vers le nord impropre à exposer aucune marchandise car bouchée tout du long par les boutiques et étaux qu'on a barré entre les piliers. Tous les bords et rebords du toit sont en avancée sur la rue où il y a actuellement des marchandises installées. L'autre allée vers le midi nommée l'allée des bouchers est actuellement remplie d'étaux sur lesquels ils exposent leur viande toute l'année et qu'ils sont présentement installés dans la partie la plus éloignée de la rue. Dans les endroits les plus proches de la rue par où le jour vient entre les piliers, il y a des marchandises de berlingue et autres étoffes de laine exposées. L'allée du milieu est séparée des deux autres par des planches plantées en terre entre les piliers supportant le toit et appuyées par le haut sur des perches allant d'un pilier à l'autre, lesquelles planches s'enlèvent hors le temps des foires. Elles ne sont ni ???, ni jointes de sorte que le jour se voit par des ???, hormis que l'on y attache des serpillières. Dans cette dite allée il n'y avait que l'espace d'une seule boutique et que le surplus des deux côtés est rempli tant par les marchands de draps vendant au détail, les colporteurs, chapeliers, et que dans le milieu il y a aussi des cintres par lui installés et un quincailleur, de sorte qu'il ne reste que peu d'espace pour aborder les boutiques des deux côtés. Disons également que ladite halle est insuffisante de réparations.

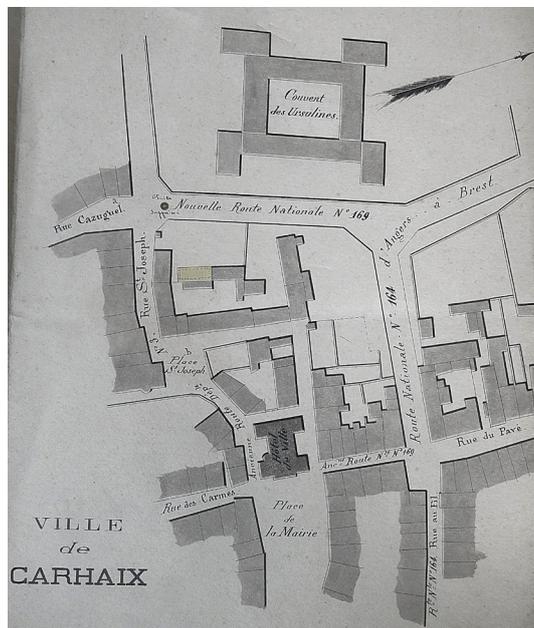


La place des Halles ou place de la Mairie en 1834 - AD29

Pendant les foires, il y a cinq à six fois plus de marchands vendant au détail que la halle ne peut contenir.

Le 2 février 1701, des vents violents emportent une partie de la toiture. Les réparations s'élevèrent à 1 300 livres.

À la fin des années 1760, l'étroitesse des rues rend la traversée de la ville très compliquée. Les attelages venant de Morlaix ou Quimper traversent la cité, provoquant embouteillages et accidents. Pour y remédier, le maire, son conseil et les ponts-et-chaussées conçoivent en 1772 un nouveau plan de circulation. L'extrémité ouest de la grande halle est démolie sur cinq mètres de largeur en 1776, créant un passage entre les rues du Pavé (rue Brizeux) et de La Tour d'Auvergne (rue des Carmes). L'espace libéré devant la prison et l'auditoire est pavé et un muret construit pour protéger les étals des marchands. Les travaux sont terminés à l'été 1787. Louis le Palmay, entrepreneur à Carhaix, a réalisé le chantier pour 488 livres.



La place des Halles ou place de la Mairie en 1881 - AD29

La surface importante de la toiture nécessite régulièrement l'intervention de couvreurs. En janvier 1820, 64 m² de couverture en ardoises et quelques chevrons sont remplacés pour 148,30 francs.

Le 8 août 1850, le conseil municipal obtient l'autorisation du sous-préfet de Châteaulin de démolir la grande halle qui menace de s'écrouler. La démolition est effectuée rapidement. Le mois suivant, le maire publie un cahier des charges pour parvenir à la vente des matériaux issus des travaux. Le 28 novembre 1850, trois lots de planches, poutres et piliers sont mis aux enchères sur la place. Les acquéreurs sont Nouet, notaire (140 francs), Guillaume Le Bihan (150 francs) et Jean Postollec, cultivateur à Plouguer (160 francs).

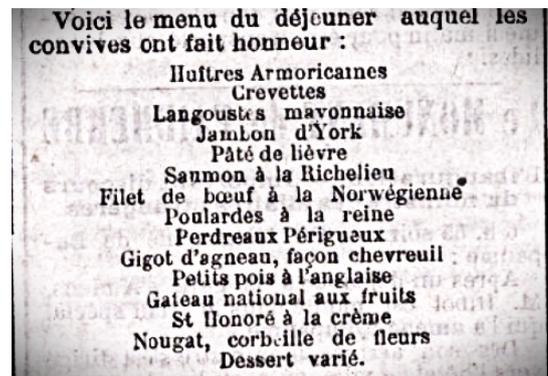
La construction d'échoppes dans la halle aux farines et d'un petit local y attenant, édifié la même année, nommé « halle aux viandes », permet aux bouchers et commerçants de poursuivre leurs activités au centre-ville.

Le marché couvert de la place aux Charbons

Après la démolition de la grande halle, le conseil municipal envisage la construction d'un marché couvert. Cependant, faute de moyens financiers et de subventions, le projet est constamment reporté. En octobre 1870, la municipalité emprunte 10 000 francs auprès de divers particuliers pour la mobilisation de la garde nationale (armée de Bretagne pour la guerre de 1870-1871). L'État a remboursé en totalité ce prêt et la ville dispose alors d'une somme importante.

Le 14 août 1873, le conseil municipal décide la construction d'un marché couvert. Toutefois, le financement reste insuffisant, et il faut attendre quatorze années avant de voir le plan de Armand Gassis, architecte à Châteaulin, arriver en mairie. Lors de sa session ordinaire de 1887, le conseil municipal approuve un devis de 30 000 francs et une demande d'emprunt de 16 000 francs pour financer la construction du bâtiment.

Le marché couvert sera inauguré en janvier 1889. Le dimanche 27 septembre 1891, après l'inauguration de la ligne de chemin de fer de Morlaix à Carhaix, 150 convives participent à un repas pantagruélique offert par la ville et servi sous le marché couvert.



Le menu, servi le jour de l'inauguration de la ligne du chemin de fer Morlaix-Carhaix, le dimanche 27 septembre 1891, est extrait du journal *La Dépêche* du lendemain

La location des halles

Sous l'ancien régime, les halles appartiennent au domaine du roi et sont louées à des fermiers percevant des droits sur la location d'étals aux marchands et sur la vente de marchandises diverses. Après la Révolution, elles deviennent propriété de la ville et sont affermées à des particuliers jusqu'à leur démolition ou leur remplacement par la mairie.

Parmi les baux conservés aux archives départementales du Finistère on peut citer quelques-uns de 1640 à 1835 :

- 26 octobre 1640 : 600 livres/an.
- 29 décembre 1719 : 4 120 livres/an.
- 1^{er} février 1793 : Location des halles pour 3 ans par le District de Carhaix pour 450 francs/an.
- 6 décembre 1795 : Bail de 6 ans par l'administration du département pour 635 francs/an.
- 30 décembre 1816 : Bail de 6 ans par la municipalité, chez Ollivier notaire, pour 500 francs/an de la grande halle aux farines, aux marchands et aux bouchers, ainsi que des boutiques qui y sont adossées.
- 11 décembre 1820 : Bail de 3 ans par la municipalité, chez Ollivier notaire, des halles aux farines, aux marchands, aux bouchers, ainsi que des boutiques qui y sont adossées, pour 710 francs/an. Les planches et limandes servant à former les boutiques, les portes et clôtures, sont à la

charge du locataire.

- 12 septembre 1826 : Bail de 3 ans par la municipalité, chez Ollivier notaire, de la halle aux farines, aux marchands et aux bouchers, pour 550 francs/an et bail de 3 ans de la halle noire, des boutiques qui y sont adossées et de l'ancien corps de garde pour 120 francs/an.
- 20 septembre 1829 : Bail de 6 ans par la municipalité, chez Revault notaire, des halles aux marchands, aux bouchers et à la farine, pour 775 francs/an. L'adjudicataire devra laisser une place pour les pompes à incendie de la ville dans les halles aux farines ou aux marchands. Il ne pourra étaler les farines lors des trois grandes foires. L'administration pourra y déposer les bagages des militaires lors de leur passage et l'occuper pour le repas des pauvres. Les planches et limandes servant à former les boutiques, les portes et clôtures, sont à la charge du locataire.
- 21 septembre 1829 : Bail de 6 ans par la municipalité, chez Revault notaire, de la halle noire, des boutiques qui y sont adossées à l'extérieur et de l'ancien corps de garde pour 110 francs/an.
- 16 novembre 1835 : Bail de 6 ans par la municipalité, chez Nouet notaire, des halles aux marchands, aux farines, aux bouchers pour 740 francs/an avec la maison y attenante (40 francs/an).

Ce résumé de l'histoire de la mairie, comme les précédents articles du *Cahier du Poher*, repose uniquement sur la consultation de documents conservés dans les dépôts d'archives départementales et privées de Bretagne. On découvre parfois en déchiffrant « ces vieux papiers » des éléments de la petite histoire de la ville qui viendront conclure cet article.

En 1785, la grande sécheresse des printemps et été provoque une grande misère en Bretagne. Incapables de nourrir leurs troupeaux, les paysans se voient contraints de les vendre à vil prix. Le beurre devient rare. En réponse le roi autorise la pâture des animaux dans les bois domaniaux et ceux des communautés religieuses, tout en organisant la distribution

gratuite de graines de raves (navets) pour les semer dans les jachères. À Carhaix, la sécheresse entraîne l'assèchement des fontaines et de tous les puits de la ville, à l'exception de celui du couvent des Hospitalières situé en haut du champ de bataille (place de La Tour d'Auvergne). Lors des délibérations des 20 juin et 23 juillet, la communauté de la ville autorise Le Gogal de Toulgoët, maire de l'époque, à recruter plusieurs hommes pour puiser l'eau pour les besoins des habitants du 20 juin au 8 août. La communauté dépensera 40 livres pour rémunérer ces hommes.

L'hiver 1794-1795 débute par un mois de décembre marqué par des pluies glaciales. Un froid intense envahit la France jusqu'à la fin de janvier 1795. La Seine reste gelée pendant 42 jours. À Carhaix et Plouguer, l'Hyères, malgré son débit important, se retrouve en grande partie gelée. Le 26 janvier, des pluies diluviennes entraînent des inondations. La rivière charrie de nombreux blocs de glace formant un barrage au niveau du pont du Moulin du Roi. *Le 28 janvier, la fonte subite des eaux et leur engorgement aux arches du pont de la Nation occasionné par les glaces a enlevé deux voûtes de ce pont, ce qui coupe la communication avec les autres communes.* Le Département sur ordre du ministre de l'Intérieur confie au district de Carhaix les pleins pouvoirs pour réquisitionner ouvriers et matériaux afin de rétablir provisoirement cette liaison essentielle. Un arrêté du Comité de salut public valide ces réquisitions. Grâce aux moyens mobilisés, la réparation de ce pont, considéré comme « majeur » par le Département, est effectuée rapidement.

Jean Guichoux

Sources principales :

Archives départementales du Finistère

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine